

SEDIMAG



NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2023 - N°343

www.sedima.fr



édito

Julien FREDON

Membre du Bureau Exécutif du SEDIMA

Labellisation des réparateurs « BonusRépar » : une des actions phare du groupe espaces verts du SEDIMA



Un retour à la « normale »

3 ans après le confinement, 2023 marque le retour à une année « normale » où les problèmes de disponibilité ou de livraison ne sont plus, ou beaucoup moins, d'actualité.

Néanmoins, les livraisons tardives de fin d'année 2022 ont, pour certains, plombé les stocks et dégradé la trésorerie. Nous devons donc suivre très attentivement nos bilans et comptes de résultat.

Pour nous y aider le groupe Espaces Verts s'est fortement mobilisé pour adapter la plateforme internet des ratios financiers, mise en place par le SEDIMA depuis de nombreuses années, et l'étendre aux spécialistes de l'espace vert.

Grâce à cette plateforme (cf. QR code ci-dessous), nous pouvons nous comparer à des entreprises de taille équivalente ayant un type de clientèle similaire (pro, grand public). Ces repères économiques clairs nous permettent également de mieux analyser notre activité pour, le cas échéant, définir et/ou réorienter la stratégie de nos entreprises.

Et pour 2024, me direz-vous ?

Nous accompagnerons entre autres le lancement du fonds de réparation de la REP ABJ, renégocierons les modalités de la REP au besoin. Nous continuerons à travailler à la mise en place d'outils juridiques adaptés à notre activité et finaliserons, notamment, les documents juridiques relatifs à l'activité location. Bref, vous le voyez, les sujets ne manqueront pas.

En attendant le bilan de tous ces chantiers au terme de 2024, au nom du SEDIMA, je vous souhaite à toutes et à tous une belle fin d'année bien « déstockée ».



Chantiers en cours !

Vous venez d'assister à nos réunions de Fédés. De nombreux sujets économiques, règlementaires, sociaux, d'actualités techniques, etc, ont été traités.

De nouveaux vont poindre ou augmenter en intensité : RSE, environnementaux, SEDIMA Excellence, Intelligence artificielle,...

Un moyen de voir loin et bien ?

Adhérer au SEDIMA, lire avec attention votre SEDIMAG... et réserver dès à présent les 19 et 20 mars 2024 pour nos prochains SEDIMA'S DAYS qui se tiendront à Paris. On compte sur vous !

Raphaël LUCCHESI
Directeur de la publication

Sommaire

Emploi-Formation

> Entretien avec l'URMA de Vendée
Le CQP « Technicien de maintenance spécialiste des matériels d'espaces verts »
page 2

Qualité Hygiène Environnement

> Contrôle technique
des 2 roues, tricycles et quadricycles
page 3

> Pascal GUILLEUX

Témoignage d'un nouvel adhérent du SEDIMA
page 3

Dossier Espaces Verts

> Julien FREDON

Interview du président du groupe Espaces Verts du SEDIMA

> Pascal LEYGUE

Entretien avec un réparateur « BonusRépar »
pages 4 & 5

GAGNEZ DU TEMPS AVEC LA GESTION DES STOCKS

DES INVENTAIRES EFFICACES
ET DES INFORMATIONS À JOUR EN DIRECT
DANS VOTRE LOGICIEL DE GESTION



IRIUM
SOFTWARE

CQP « Technicien de maintenance spécialiste des matériels espaces verts », une formation innovante



Olivier CHARRIER & Perrine MAHÉ

Directeur de l'URMA de Vendée (85) et responsable de l'unité mécanique

L'URMA de Vendée, centre de formation professionnelle de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire, dispense depuis la rentrée 2022 le certificat de qualification professionnelle (CQP) « Technicien de maintenance spécialiste des matériels espaces verts » (TMMEV). Alors que la 2^{ème} promotion a débuté il y a quelques semaines, le directeur du centre de formation et la responsable de l'unité mécanique nous expliquent son fonctionnement et leurs objectifs.

>>> Présentez-nous l'URMA de Vendée...

L'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat de Vendée se situe à La Roche sur Yon (85). C'est un des établissements de formation de la Chambre des Métiers des Pays de la Loire qui accueille sur 6 sites : Angers (49), La Roche sur Yon (85), Laval (53), Le Mans (72), Saint-Nazaire (44) et Sainte-Luce-sur-Loire (44), plus de 7 000 jeunes apprentis et adultes par an, venus principalement de la région. L'URMA Vendée prépare 1 900 apprenants à plus de 35 diplômes du CAP au BTS dans les secteurs de l'alimentation, la mécanique, les soins à la personne, le tertiaire et le commerce-vente. Nous avons à cœur de délivrer des formations de terrain adaptées aux filières d'activité.

>>> Vous dispensez le CQP « Technicien de maintenance spécialiste des matériels espaces verts », quelles sont ses caractéristiques ?

C'est une formation innovante car elle combine des actions de formation en situation de travail

(AFEST) ainsi que des modules en distanciel. Elle est calée sur le rythme de l'entreprise, en particulier selon la saisonnalité du secteur d'activité espaces verts, et se déroule de l'automne au printemps. L'objectif est de former des jeunes de moins de 26 ans ou adultes en reconversion au diagnostic, à l'entretien et à la réparation de matériels d'espaces verts, souvent de technologie pointue, mais aussi au conseil technique. La zone de recrutement des futurs professionnels formés peut être toute la France, même si elle est principalement le Grand Ouest.

>>> Rentrons dans les détails de fonctionnement du CQP...

Le cycle de formation a une durée de 440 h qui se décline en 11 semaines de cours, de septembre à fin mars, 16 séquences en distanciel de 2 h chacune, et 2 situations d'AFEST. Dans ce cadre, les formateurs se déplacent en entreprise pour suivre le travail du maître d'apprentissage et l'évolution de l'apprenant lors de phases de réparations en atelier et d'accueil relations clients. Le CQP est diplômant avec 4 blocs de compétences à valider. L'apprenant passe ses épreuves en avril et se présente à un entretien devant un jury patronal et salarial en juin. Pour pouvoir s'inscrire, il faut être titulaire d'un BAC Pro « Maintenance » ou avoir une expérience professionnelle équivalente, effectuer un test de connaissances théoriques et passer un entretien de motivation.

>>> Quels ont été les résultats de la 1^{ère} promotion ?

Nous avons été agréés en 2020 par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la branche SDLM* et avons mis en place notre 1^{ère} promotion à la rentrée 2022 avec 9 candidats : 6 ont validé totalement le diplôme, 3 partiellement, dont 2 qui ont loupé un seul bloc de compétences. Nous les invitons fortement à se représenter au jury de 2024 pour valider leurs blocs manquants, sachant qu'ils ont 5 ans pour les repasser. La 2^e promotion a débuté quant à elle ce 11 septembre 2023 avec 10 participants. Nous sommes optimistes quant au développement futur de cette formation.

>>> Comment voyez-vous la suite ?

La capacité maximale d'un groupe est de 10 et l'éventualité de pouvoir ouvrir 2 groupes est envisagée dès la rentrée prochaine. A cet effet, nous avons besoin que les distributeurs de matériels espaces verts nous soutiennent dans le prêt ou le don de matériels. C'est une formation qui demande de fortes connaissances



photo URMA de Vendée

technologiques avec des machines (robots de tonte, tronçonneuses connectées, etc) qui évoluent constamment et il nous faut renouveler très régulièrement notre parc d'outils pour nos cas pratiques. Nous avons aussi besoin que les concessions accueillent nos enseignants pour les aider à se former sur les nouveaux produits.

>>> Avez-vous rencontré des difficultés à recruter ?

Au sein de notre établissement, nous dispensons un CAP et un BAC Pro dans la filière espaces verts, ce qui permet à nos apprenants une logique continuité de formation. Il nous faut cependant rester toujours vigilant sur le recrutement dans le secteur espaces verts et poursuivre nos actions de communication. Nous participons à des salons de l'étudiant, organisons des portes ouvertes et communiquons auprès de la presse locale et régionale. Nous sommes en lien aussi avec le SEDIMA qui se fait le relais de nos informations quant au CQP TMMEV.



photo URMA de Vendée

*SDLM : convention collective nationale des entreprises de la maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes.

Les prochaines portes ouvertes de l'URMA de Vendée auront lieu à La Roche sur Yon (85), les 9 et 10 février 2024, de 17 à 20 h le vendredi soir et de 9 à 17 h le samedi.

« Technicien de maintenance spécialiste des matériels d'espaces verts » option matériel de plaisance

Prérequis

BAC Pro dans le domaine de la maintenance ou expérience professionnelle équivalente

Durée de septembre à juin, 440 heures

Modalités d'accès

Candidature ouverte toute l'année
Admission sur dossier et entretien

Pré-inscription

urmapaysdelaloire.fr
<https://ypareo.urma-pdl.fr/netypareo/index.php/preinscription/>
02 51 36 53 00

Evaluation

Certification par blocs de compétences

BLOC 1	Diagnostic de matériels d'entretien d'espaces verts
BLOC 2	Conseil technique aux clients dans le cadre de l'entretien d'espaces verts
option matériels de plaisance	
BLOC 3a	Entretien et réparation
BLOC 4a	Installation et réparation des robots de tonte et équipements automatisés

Pour cause de départ à la retraite, vente de sociétés de distribution de matériels agricoles et matériels de TP

- > Très bien implantées au Maghreb et Afrique de l'ouest
- > Contrats fournisseurs long terme - Contrats clients institutionnels et privés
- > Chiffre d'affaires en forte croissance - EBE > 30 %

Contact : cvi@wanadoo.fr



JPH CONSULTING & PARTNERS
Sélection de postes à pourvoir dans le machinisme agricole ou la motoculture
France & International

POUR LES CONSTRUCTEURS

- Directeurs SAV - Ouest, Nouvelle Aquitaine, Export
- Directeurs bureau d'études R&D - Est, Sud Ouest
- Inspecteurs techniques - plusieurs postes
- Technicien support produits - Ouest
- Formateur(trice) technique tracteurs
- Directeur de filiale - France
- Directeur commercial France agriculture de précision
- Responsable support commercial - France
- Inspecteurs commerciaux - plusieurs postes
- Inspecteur commercial agriculture de précision
- Développeur commercial agriculture de précision
- Chefs produit tracteurs, machines, pièces
- Cciaux pièces - Grand Est, Centre, Bretagne, Belgique

POUR LES CONCESSIONNAIRES

- Directeur technique SAV - Sud Ouest
- Resp. technique et développeur agence - Ile de France
- Chefs d'atelier - plusieurs postes
- Technicien référent tracteurs - Sud Ouest (33)
- Technicien itinérant ou sédentaire - plusieurs postes
- Technicien agriculture de précision / GPS - plusieurs postes
- Directeurs de concession - Ouest, Est
- Directeurs cciaux - Est, Centre Val de Loire, Nvle Aquitaine
- Responsables cciaux mat viticole - Centre, Bourgogne
- Responsable commercial agriculture de précision - Centre
- Chef des ventes - Sud Ouest
- Commerciaux agriculture de précision - plusieurs postes
- Commerciaux pièces - Bretagne, Centre Val de Loire, Est
- Responsable de magasin et magasinier - plusieurs postes

Plus d'offres sur <https://www.linkedin.com/in/jeanpaulpapillon>
Envoyer CV à jeanpaulpapillon@gmail.com - 06 83 01 75 40

Contrôle technique pour les deux roues, quads, SSV, VSP : à partir d'avril 2024

Le décret du 9 août 2021 rendait le contrôle technique obligatoire pour les deux roues, tricycles, et autres quadricycles légers à partir de 2023. Après des annulations, reports, et autre mise en demeure du Conseil d'état, les textes définitifs ont vu le jour pour une mise en place progressive en France à partir du 15 avril 2024.

Véhicules concernés

Sont visés les véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadricycles à moteur, c'est-à-dire :

- > l'ensemble des deux roues (cyclomoteurs, motos, scooters),
- > les tricycles à moteur,
- > les véhicules sans permis (VSP),
- > certains quads,
- > certains SSV (side-by-side véhicule, engin doté de deux sièges côte à côte).

Seuls les véhicules réceptionnés en catégorie L sont concernés.

Ainsi si le véhicule est homologué en MAGA (Machine agricole Automotrice) ou en T1 ou T3 (tracteur agricole) il ne sera pas soumis au contrôle technique.

Véhicule	Contrôle technique
	Catégorie L : obligatoire MAGA, T1 ou T3 : non concerné
	Obligatoire
	Obligatoire

Calendrier de contrôle

À terme, il s'agira d'inspecter les véhicules de la catégorie L, avant la 5^e année suivant la mise en circulation, puis tous les 3 ans.

Pour la mise en place du dispositif, les contrôles se feront de manière progressive, selon le calendrier suivant :

Date d'immatriculation	Échéance pour la réalisation
Avant le 1 ^{er} janvier 2017	au plus tard le 31 décembre 2024
Avant le 1 ^{er} janvier 2017 et si la date anniversaire de sa première mise en circulation est avant le 15 avril	entre le 15 avril et le 14 août 2024
Entre le 1/01/2017 et le 31/12/2019	2025
Entre le 1/01/2020 et le 31/12/2021	2026
Après le 1 ^{er} janvier 2022	dans les 4 ans et 1/2 à 5 ans qui suivent sa mise en circulation

Contrôle technique : points analysés ?

Lors du contrôle technique, le technicien vérifiera différents points de contrôle relatifs notamment aux fonctions suivantes :

- > équipements de freinage,
- > direction (volant, guidon, colonne),
- > visibilité,
- > feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques,
- > essieux, roues, pneus, suspension,
- > nuisances (émissions sonores et de polluants à l'échappement, vérification de l'absence d'une fuite excessive ou d'un liquide autre que de l'eau, susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route...).

Revente d'un véhicule

Un contrôle technique de moins de 6 mois sera obligatoire en cas de vente d'un véhicule éligible au contrôle. Ceci concerne tous les vendeurs, professionnels ou non.

Pour plus d'informations sur ce dossier, vous pouvez contacter le service Sécurité du SEDIMA.

Le SEDIMA fédère les petites comme les grandes entreprises



Pascal GUILLEUX

Motoculture Loisirs et Pro

Motoculture Loisirs et Pro est une entreprise qui se situe à l'ouest du département de l'Isère (38) à Bougé-Chambalud, au carrefour du Rhône, de la Loire, de la Drôme et de l'Ardèche. Véritable couteau suisse, Pascal GUILLEUX est le gérant, mais aussi le mécanicien et le commercial de cette concession qu'il a repris en 2011. Il explique pourquoi il a récemment adhéré au SEDIMA.

Comment en êtes-vous venu à créer Motoculture Loisirs et Pro ?

Chef mécanicien dans l'armée de terre, j'ai effectué une reconversion en mécanique de cycles et motocycles option matériels espaces verts. J'ai été mécanicien chez un paysagiste avant de voler de mes propres ailes en aménageant en 2009, chez moi, un atelier dans un hangar. J'ai ensuite racheté en 2011 une structure qui disposait d'un atelier, d'un espace magasin, de bureaux et d'une zone de stockage de 400 m². L'entreprise distribue entre autres les marques Stihl, Weibang, Pubert.

Vous avez une organisation drastique ?

Je commence ma journée à 7 h 30 du matin en faisant le point sur la partie commerciale, de 9 à 12 h j'ouvre le magasin au public, de 12 à 14 h j'effectue des livraisons, de 14 à 16 h je donne priorité au travail à l'atelier et de 16 à 18 h 30 je suis en réception clientèle. Je suis totalement polyvalent et mes journées sont bien remplies. J'ai un apprenti en alternance depuis cette année, en BAC Pro maintenance des matériels d'espaces verts.

Le but est qu'il puisse se perfectionner et gagner en autonomie pour me permettre, dans un futur proche, d'avoir plus de temps pour la relation clients et la réception de matériels.

Depuis quand êtes-vous adhérent au SEDIMA ?

J'ai adhéré début 2023. Je me suis décidé lorsque j'ai embauché mon apprenti. Et j'espère bientôt intégrer un mécanicien confirmé. Bien que j'externalise les volets comptable et secrétariat, le SEDIMA m'est fort utile, je peux m'appuyer sur ses services dédiés et notamment celui de l'espace vert car j'ai de plus en plus de questions à gérer d'ordre social, juridique, sécurité des matériels, convention collective, formation. J'attends beaucoup aussi des réunions de fédérations pour échanger avec des collègues et les permanents du SEDIMA.

Satisfait de cette adhésion ?

Alors que les sujets administratifs et législatifs deviennent de plus en plus complexes, le SEDIMA apporte des informations précises sous formes d'alertes, de webinaires, de documents, de réunions. En tant que dirigeant de TPE, je suis la preuve que ce syndicat fédère aussi bien des grandes entreprises que des petites et je reste très satisfait de mon choix d'adhésion.

l'agenda de novembre

Réunions de Fédérations

Observatoire des Métiers et des Qualifications

Commission patronale

Section paritaire professionnelle (SPP) OPCO EP

Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)

Save the date 
SEDIMA'S DAYS
 19 et 20 mars 2024 à Paris

MENSUEL DES ENTREPRISES DE SERVICE ET DISTRIBUTION DU MACHINISME AGRICOLE ET DES ESPACES VERTS

SEDIMAG

Consultable sur www.sedima.fr

Directeur de la publication : Raphaël LUCCHESI
 Rédactrice en chef : Laurence ROUAN
 Rédaction / Publicité : Place Maurice Loupias - BP 508
 24105 Bergerac cedex - Tél 05 53 61 65 88
 Administration : 6 bd Jourdan - 75014 Paris - Tél 01 53 62 87 10

Facebook@Sedimasyndicat
 LinkedIn@sedima-syndicat
 Instagram -> @sedimasyndicat

Imprimerie GDS - 87 Limoges - DEPOT LEGAL NOVEMBRE/DECEMBRE 2023 - ISSN 1259-069 X

Labellisation des réparateurs « BonusRépar » : une des actions phare du groupe Espaces Verts du SEDIMA



Julien FREDON

Président du groupe Espaces Verts SEDIMA

Membre du Bureau exécutif du SEDIMA et président du groupe Espaces Verts, Julien FREDON nous détaille les actions en cours et à venir sur lesquelles planche la commission.

>>> Tout d'abord, quelle est la tendance 2023 pour le secteur d'activité ?

Une année relativement mitigée même si l'on a pu constater une hausse des ventes de matériels, pièces et prestations atelier, mais tout de même handicapées par la sécheresse et des livraisons de fournisseurs encore trop parcelaires, nous poussant à avoir un stock supérieur à la normale et dégradant notre trésorerie. Par ailleurs il est un peu tôt pour savoir si la météo pluvieuse de cet automne aura impacté les concessions.

L'augmentation de l'éco-participation commence à influencer sur le prix des machines, ce qui pourrait conduire les clients à faire encore plus le choix de l'électrique ou de la batterie au détriment du thermique.

>>> Quelles ont été les actions du groupe Espaces Verts en 2023 et celles de 2024 ?

Nous avons élargi à l'espace vert la plateforme des ratios que le SEDIMA a mis déjà en place depuis de nombreuses années pour l'agricole. C'est un travail transversal que nous avons effectué avec la commission Gestion du SEDIMA pour développer l'outil. Nous espérons obtenir rapidement une bonne participation avec un taux de réponses nous permettant de déterminer des ratios fiables pour le secteur.

Nous poursuivons en 2024 notre travail sur différents outils de calculs de revient pour optimiser la gestion des ateliers, d'autres pour aider les adhérents qui souhaiteraient lancer ou développer une activité location de courte ou longue durée, notamment pour les robots de tonte ou les prestations annexes (entretien, maintenance, forfait clé en main).

>>> Vous avez aussi contribué à la mise en œuvre de la filière recyclage avec Ecologic ?

Dans le cadre de la REP ABJ* nous avons suivi avec Ecologic la mise en œuvre de la labellisation des réparateurs et d'une plateforme dédiée, cette dernière sera opérationnelle courant janvier 2024. J'invite l'ensemble des adhérents du SEDIMA ayant une activité espaces verts à obtenir cette labellisation qui inscrit la profession dans une démarche écologique objective et une filière de recyclage structurée. La demande auprès d'Ecologic est facile et rapide, en distanciel, pour un coût très modique. Pour la profession, le label est aussi une reconnaissance de notre compétence et de notre savoir-faire en matière de SAV.

En parallèle, nous avons participé à la mise en place avec Ecologic d'un contrat de collecte, concernant toutes les machines thermiques de jardin qui ne sont pas réparables, mais que les concessionnaires ont l'obligation de reprendre, depuis le 1^{er} janvier.

>>> Un mot de conclusion ?

Je souhaite rappeler aux dirigeants de concessions espaces verts que le SEDIMA est l'organisation professionnelle qui défend les intérêts des petites comme des grandes entreprises. Quelle que soit la taille de la structure adhérente, elle apporte un même et large panel de services. Si vous êtes non adhérent et que votre structure a un effectif de 10 salariés ou moins, n'hésitez donc pas à contacter le SEDIMA !

*Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) d'Articles de Bricolage et de Jardin thermiques (ABJ)

Julien FREDON dirige la concession Crosnier dont le siège est dans les Yvelines (78). L'entreprise de 45 salariés distribue les marques Stihl, Husqvarna, Honda, Pellenc et Iseki.

REP ABJ

Labellisation des réparateurs Ecologic : le label « BonusRépar »

Objectifs

- > Inciter le consommateur à faire réparer pour faire durer le bien
- > Proposer une réduction sur la facture de réparation
- > Garantir la qualité de la réparation et les compétences des réparateurs



Quelles réparations ?

- > Toute opération de remise en état de fonctionnement sur les articles de bricolage et de jardin thermique
- > Excepté les opérations de maintenance

Critères d'éligibilité de la structure

- > 6 mois minimum d'ancienneté
- > Code NAF/APE 4661, 3312, 4752, 7729, 9522...
- > Se situer à 30 kms entre le lieu de dépose et le lieu de réparation
- > Garantir les réparations 3 mois minimum
- > Avoir signé un contrat de collecte avec ECOLOGIC !

Critères de compétence

- > Atelier composé d'au moins 50 % de réceptionnaires et de réparateurs justifiant :

d'une formation diplômante agréée

- CAP/Bac pro maintenance des matériels EV ou agri
- BTS TSMA
- CQP TMA ou VMA ou TMSMEV
- Licence Pro Manager en maintenance des matériels

OU

d'une formation non diplômante

- 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine

Le groupe Espaces Verts du SEDIMA		
CHESNEAU Xavier	Equip'Jardin	Centre
COVEMAER Patrick	Covemaer	Nord Picardie
DOUCET Xavier	CMM	Champagne-Ardenne
DURAND Mikaël	Cloué Equipement	Centre
FREDON Julien (président)	Crosnier	Ile de France
PONCY Charline	Matagrif	Ile de France
RULLIER Simon	Rullier Agro-Equipements	Aquitaine
SNORIGUZZI Jean	Agrivision	Aquitaine

Le label « BonusRépar » d'Ecologic, un gage de sérieux pour nos clients



Pascal LEYGUE

Dirigeant de Chalosse Loisirs Motoculture

Adhérente au groupement Rural Master, l'entreprise Chalosse Loisirs Motoculture, dont le siège social se situe à Linxe près de Dax (40), est dédiée à la vente et à la réparation de matériels espaces verts. Elle distribue notamment les marques Stihl, Honda, Stiga. Avec 12 salariés, elle rayonne sur le sud Landes et le nord du Pays Basque. Membre du SEDIMA depuis 2021, la structure vient d'être labellisée « BonusRépar » Ecologic.

Entretien avec Pascal LEYGUE, son dirigeant...

>>> Pourquoi devenir réparateur labellisé BonusRépar Ecologic ?

Entre les magasins de bricolage, les grandes surfaces de distribution et les concessions spécialisées, les consommateurs ont un large panel de possibilités pour acheter du matériel espaces verts. Par contre tous ne savent pas réparer ce matériel. A cela vient s'ajouter une nouvelle donne : l'économie durable et solidaire. Pour la crédibilité de ma structure, la réparation et l'adhésion à un label écologique me paraissait opportun, c'est un gage de sérieux vis-à-vis de nos clients.

>>> Comment fait-on ?

Il faut se connecter sur le site d'Ecologic et suivre les différentes démarches en fournissant les pièces demandées et justifier du savoir réparer. La société doit exister depuis au moins 6 mois et 50 % des techniciens de l'atelier doivent avoir une formation diplômante reconnue par la profession de type BAC Pro, BTS, CQP, Licence Pro ou au minimum 2 ans d'expérience professionnelle.

>>> Quel est le coût ?

La labellisation est valable 3 ans, elle coûte 190 € HT par site.

>>> Cela concerne quels outils ?

Uniquement la remise en état des tondeuses à conducteur marchand ou autoportée et bientôt les matériels portatifs. Les opérations de maintenance (entretiens, vidanges, remplacement de filtres, etc) sont exclues de ce dispositif.

>>> Comment cela fonctionne ?

Si le montant de réparation d'une tondeuse à conducteur marchand s'élève à 150 € minimum, le client bénéficie d'un bonus de 30 €, il ne payera donc que 120 €. Pour une tondeuse autoportée, si le montant de réparation est de 200 € minimum, le bonus est de 50 €, soit un total à payer de 150 €. La démarche sera active dès janvier 2024. Nous déclarerons sur la plateforme Ecologic le montant mensuel de nos bonus afin de percevoir leur règlement.

>>> Vous communiquez sur le fait d'être labellisé ?

L'entreprise a reçu un certificat qui est affiché à l'accueil atelier. Nous serons intégrés à la liste des réparateurs consultable sur le site Ecologic et aurons accès à des documents informatifs à distribuer à notre clientèle. Le gros des réparations étant au printemps, nous pourrions faire un point précis sur ce dispositif courant 2024.



« Evolution des marchés des matériels espaces verts » Le SEDIMA à la conférence Territorium

Stéphane SERS, responsable du groupe Espaces Verts du SEDIMA est intervenu, dans le cadre de Salonvert, à la conférence dédiée à « L'évolution des marchés des matériels espaces verts et la transformation des métiers », organisée par Moteurs & Réseaux et Territorium, et animée par Jean-Paul ROUSSENNAC.

Professionnels et experts ont partagé leur vision du secteur, dont Vanessa MONTAGNE, directrice des nouvelles filières chez l'éco-organisme agréé EcoLogic France, Vincent CAMINEL, dirigeant du groupe Caminel (Rural Master et Temver

France), Eric POTINIÈRE, directeur de la division Professional chez Husqvarna France, et Jean SNORIGUZZI, directeur de la division espaces verts chez Agrivision.

Ce fut notamment l'occasion d'aborder l'évolution des rapports entre les revendeurs et les fournisseurs, celle des technologies, mais aussi de faire un point sur les formations et enfin sur la nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) pour les matériels thermiques de jardin.



CONCESSIONNAIRES DE MATÉRIEL AGRICOLE AGRÉÉS AGILOR

PROPOSEZ LES FINANCEMENTS AGILOR



DIRECTEMENT SUR VOTRE MOBILE.

Avec Agilor, vous pouvez désormais créer et suivre un nouveau dossier (de crédit ou de crédit-bail), simuler et proposer les demandes de financement directement sur votre smartphone.




Offre de financement d'achat de matériel auprès d'un concessionnaire agréé Agilor, réservée aux agriculteurs et soumise à conditions. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit-bail ou de location financière par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, financé par Lixibail, Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Société anonyme au capital de 69 277 665,23 € - Siège social : 12, place des États-Unis - CS 30002 92548 Montrouge Cedex - France - 692 039 078 RCS Nanterre - Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité des solutions de financement proposées. 07/2023 - 4533 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 077 707 050 € - 764 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. 26, 401

Grâce au bilan de protection sociale, faites le point sur votre situation personnelle et professionnelle

Épargne : vous souhaitez
préparer un projet ou financer
les études de vos enfants ?

Prévoyance : êtes-vous bien
couvert en cas d'arrêt de
travail ou de décès ?

Retraite : quel sera le montant
de vos revenus à la retraite ?

5 minutes

pour prendre rendez-vous

1 heure

pour un bilan personnalisé
(un bilan offert d'une valeur
de 1000€)

1 vie

de protection sociale complète

Contactez-nous pour
prendre un rendez-vous
0970 808 808
(Numéro non surtaxé)



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain